

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^eme.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ; } Hors du département
32 francs pour 6 mois ; } du Rhône, 1 franc
64 francs pour l'année. } de plus par trimestre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 23,
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
opticiens-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES du jour,	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.
7 heures du matin.	3 deg. au-dessus de 0.	73 deg. humidi.	27 pou. 6 lign. Variab.	Nord.	Brouill.
SOLEIL.		PHASES DE LA LUNE.			
Lever.	Coucher.	Plaine lune.			
7 h. 40 m.	4 h. 18 m.				

LYON 23 décembre.

Le Journal des Débats, chargé de plaider la cause de ses patrons dans l'affaire de Constantine, répète tous les jours que l'affront qu'on a reçu sera vengé. De qui nous vengerons-nous ? des habitans de Constantine ? ils ont rempli leur devoir en nous repoussant. C'est plutôt de la neige et de la boue qu'il faudrait nous venger.

Que l'armée française prenne une revanche de l'échec qu'elle a reçu, et qu'elle se remette en marche quand le terrain sera séché et que l'atmosphère sera plus douce, à la bonne heure ! mais des cris de vengeance sont ridicules, et le ministère fera bien mieux de donner des explications satisfaisantes. On assure que le maréchal Clauzel a déclaré qu'il se chargeait de toute la responsabilité encourue dans cette affaire, et qu'en échange de ce bon procédé, le ministère lui a promis de lui maintenir le commandement en chef, lors de l'expédition qui aura lieu dans deux ou trois mois. S'il en est ainsi, la chambre n'aurait plus de ménagemens à garder envers personne, puisqu'on se jouerait d'elle. Quelles que soient les intrigues qui se préparent, son devoir est d'être impassible et de conserver son caractère de juge. Il ne sera pas dit qu'une coalition, qu'un arrangement à l'amiable entre deux parties intéressées, entre deux prévenus, pourra interrompre le cours de la justice nationale.

Les journaux ministériels ont répondu par des plaisanteries fort déplacées et par des pasquinades aux argumens du Siècle, relatifs aux révélations de M. Viardot sur les intrigues de nos hommes d'état sur les négociations entamées avec don Carlos. Ce journal y revient aujourd'hui avec plus de force que jamais. Voici les conditions mi-imposées, mi-acceptées par le prétendant : 1° don Carlos consent à épouser la princesse Marie ; 2° il sera conclu un traité qui garantira le trône d'Espagne à don Carlos comme roi absolu ; mais ce prince s'engage à gouverner avec un conseil-d'état, comme son frère et à opérer dans son gouvernement les modifications qui seront reconnues nécessaires par les cortès convoquées par estamets dès son arrivée à Madrid ; 3° une armée de cent mille hommes doit entrer en Espagne : la première année elle sera aux frais du gouvernement français ; les autres années aux frais du gouvernement espagnol, tant que l'occupation sera jugée nécessaire ; 4° don Carlos fera un emprunt de cent millions de francs garanti par le gouvernement français ; 5° don Carlos s'engage à reconnaître toutes les dettes contractées à l'étranger ; 6° il sera stipulé une dot d'un million de francs pour la princesse Marie ; 7° dès que don Carlos aura fait son entrée à Madrid, il s'engage à abolir l'inquisition et à publier une amnistie sans exception ; 8° don Carlos s'engage à accorder une pension dont le chiffre sera fixé par le gouvernement français aux deux reines Christine et Isabelle, qui résideront en France ; 9° toutes ces conditions sont faites avec l'assentiment des trois grandes cours du Nord.

Il faut espérer qu'il se trouvera dans la chambre des députés un homme assez pénétré du sentiment de ses devoirs pour interpellier le ministère au sujet de ces scandaleux compromis. Le gouvernement espagnol, de son côté, cherchera la cause des lenteurs du général Espartero ailleurs que dans le mauvais temps qui lui sert de prétexte, et les motifs du général Alaix pour encourager la rébellion de ses soldats. S'il ne le fait pas, M. Calatrava sera plus coupable envers son pays que ne l'ont été MM. Torreno et Martinez de la Rosa qui, du moins, ne tenaient pas leur pouvoir de l'insurrection victorieuse, et qui n'étaient pas chargés de défendre une révolution.

COLONIE D'AFRIQUE.

Nous trouvons dans le dernier numéro de la Revue Africaine, les détails suivans sur l'histoire de la ville de Constantine : « Constantine, autrefois Cirthe, de fondation carthaginoise, a

VOYAGE D'AGÉNOR EN SUISSE,

POUR FAIRE SUITE AU VOYAGE D'ANTÉGOR EN GRÈCE.

Le code civil porte, article 384 : « Les pères sont chargés de pourvoir à la nourriture, à l'entretien, à l'éducation et à l'établissement de leurs enfans, suivant leur fortune. » Mais il paraît que cet article ne concerne que les pères prolétaires et non les pères ministres. Le népotisme n'a pas été inventé pour les caniches.

En effet, de temps immémorial, le peuple, qui très-souvent n'a pas de quoi nourrir ses propres enfans, a été obligé de nourrir ceux de ses gouvernans. A défaut de la Providence,

Aux petits du ministre il donne la pâture.

Et dieu sait si les petits gaillards avalent ; ils chassent de race. Puis, outre la nourriture corporelle, il faut encore leur payer la nourriture spirituelle ; c'est pour eux que l'on a inventé, dans les collèges, ces bourses qui sont un nouveau moyen de vider celles des contribuables.

Puis, s'ils sont en âge de raison, ou à vier pres, on les pourvoit d'un plus ou moins grand nombre de places grassement rétribuées, le tout sans diminution des 80,000 fr. d'appointemens du papa ministre.

Bref, une superbe famille n'est pas un moins grand léau autour d'un portefeuille qu'autour d'un trône.

Le népotisme, étant un abus ruineux et scandaleux de l'ancien régime, devait nécessairement être reproduit et considérablement augmenté sous celui qu'on appelle le nouveau. On dirait que les aventuriers besogneux qui se sont abattus sur le pouvoir depuis 1830, n'ont vu dans l'établissement de juillet qu'un moyen de pourvoir à celui de leur famille. Pauvre peuple, il

du au long règne de Massinissa et sa grande population et ses embellissemens. Le premier, il rendit les Massesyliens, numides ou nomades (Strabon, 17. — Plin.), sédentaires et cultivateurs de la féconde plaine de l'Hamsah. Scipion Emilien augmenta le royaume de Massinissa et de Micipsa, son petit-fils, de la vallée du Bagrada (le Mègerdah actuel), et il prit le nom de royaume de Numidie. Il fut dévasté par les rivalités de Marius et de Sylla, les exactions des proconsuls romains, et enfin par la guerre civile. Hiempsal, vaincu par César, à Thapsa, avec Caton et Labiénus, perdit une partie de ses états. Cirthe lui resta, et le commerce qu'elle faisait avec l'Afrique intérieure, rétablit sa fortune. Enfin, en 45 de l'ère chrétienne, la Numidie devient province romaine. Elle est administrée par des proconsuls, et, depuis Dioclétien, par des présidens, sous les ordres du vicaire, à Carthage, du préfet du prétoire d'Italie, et dans la division militaire d'un comte qui réside à Hippo-Regius (Bone), et a sous ses ordres, pour la défense de la Numidie et de la Bizacène (la province tunisienne de Sousse), 4,800 hommes d'infanterie et 800 chevaux, cantonnés dans seize forteresses ou châteaux.

La Numidie devient chrétienne. Mais elle est affligée par les persécutions, et bien plus encore, par les dissensions, les hérésies et les schismes ; par les Donatistes circoncellions et les Ariens. Les Circoncellions brûlent les bancs, les meubles, les maisons des catholiques ; ils incendient Cirthe. De 340 à 350, elle est rebâtie par l'empereur Constant, fils de Constantin, bon Homosousien, en haine de son frère, l'empereur Constance, arien zélé ; il lui donna le nom de Constantine.

Constantine a éprouvé toutes les dévastations de la domination des Vandales ; elle conserva cependant ses franchises municipales, romaines ou carthaginoises. Elle ne les perd pas à la conquête des Arabes (639) ; mais elle n'est musulmane, assez tièdement, avec la Numidie et le reste de l'Afrique, qu'en 710. Elle fait partie d'abord du royaume d'Afrique, à Qayrouan, et sous la dynastie des Fatémides, jusqu'en 900. Elle passe alors sous les lois des Zéyrites, qui règnent à Taburt et à Asch'yr, sur toute la partie orientale de ce qui a été depuis la régence d'Alger. Après 600 ans de fortunes diverses, sous les Almoravides et les Almohades, Constantine et la Numidie tombent enfin sous le sceptre de plomb des Osmanlis (1550).

La culture d'un sol, le plus fertile de l'Afrique, une industrie assez avancée, une grande population, le commerce de Constantine avec l'Afrique centrale ; enfin la position avantageuse de cette ville, entre le désert, la meilleure partie du Beld-el-Gérid (le pays des dattes), la province la plus féconde du royaume de Tunis, celle de Sousse, et les pays de la domination du divan d'Alger ont donné à Constantine, même sous le régime déprédateur et absurde des Turcs et de leurs beys, une très-grande importance. Ses relations de commerce les plus naturelles étaient avec Tunis, par El-Qéf et Qayrouan, à l'est, et par les embranchemens des chaînes des Aouress et des Mèghalals ; ou au nord, par le Mègerdah, et Bizertes (Hippo-Zaristos, Carthaginois). Ces relations inquiétaient le Divan d'Alger, et il déclara la guerre au dey de Tunis, en 1782 et 1783. Des hostilités sans faits d'armes remarquables furent suivies de la peste de 1784 ; l'une et l'autre enlevèrent beaucoup de monde à cette partie de l'Afrique.

Avant 1780, la population de Constantine était de 40 à 45,000 habitans ; on ne croit pas qu'elle atteigne aujourd'hui la moitié de ce nombre. Avant ses désastres, elle expédiait, chaque mois, à Tunis, une caravane d'une valeur de 100,000 piastres d'Espagne ; par an, 6 millions 600,000 francs. Elle avait, en même temps, un commerce de 4 à 5 millions de fr., avec Bone et les petits ports des golfes de Qol et de Stora, et avec la Compagnie royale d'Afrique de Marseille. Les relations de commerce de Constantine avec le royaume de Tunis, ont repris plus d'activité depuis quelques années ; et il n'est pas douteux que, si Achmet-Bey avait été moins sanguinaire et moins déprédateur, ce commerce aurait été bien plus brillant pour Constantine, au lieu de passer à Touzer et à Tughurt.

— On écrit de la rade de Tunis, le 5 décembre :

« Les bateaux des côtes n'ont apporté que trop vite à la Goulette la nouvelle du retour de l'armée française dans Bone ; mais le bey de Tunis en avait reçu l'avis par la voie de terre, quoique très-peu de personnes en eussent connaissance au Bardo et dans ses consulats.

« Cet échec a fort contrarié le bey et tous les Tunisiens influens qui sont partisans de la France, en ce qu'il leur donne lieu de craindre quelque mouvement, et surtout quelque sourde manœuvre en faveur du bey de Constantine, qui a pour lui un parti composé de fanatiques aveugles d'une part, et d'hommes achetés de l'autre.

» Cependant on a agi tout de suite avec résolution, car, depuis

faut toujours que ces grands pélicans te percent le flanc pour nourrir leurs enfans de ton sang.

C'est ainsi que le ministre Humann a fait confier une recette particulière de premier ordre à son fils ; c'est ainsi que M. Maison a bourré sa progéniture de graines d'épinards ; c'est ainsi que le Tristan de la chancellerie a semé du Persil dans tous les parquets de Paris.

Mais voici quelque chose de plus fort ; car en fait d'illégalités, de prodigalités et de calamités, l'ordre de choses actuel a adopté pour devise la célèbre maxime de Nicolet.

Exemple :

M. de Gasparin a pourvu son fils Agénor, jeune crétin de la plus belle espérance, d'une place de secrétaire-général dans son ministère, aux appointemens de 10,000 fr. par an. Très-bien. Vous vous imaginez peut-être que, moyennant cette contribution honnête, la France va être quitte envers le petit Agénor. Ah ouïch ! on n'en est pas quitte à si bon marché avec l'engeance ministérielle.

M. de Gasparin père s'est aperçu que son intéressant rejeton était en âge d'être marié ; il a songé aussitôt à allumer le flambeau de l'hyménée. Il fut toujours que l'ex-préfet brûleur allume quelque chose.

En pareil cas, un papa bourgeois aurait été obligé de monter en cabriolet ou en omnibus avec sa progéniture, afin d'aller, comme jadis M. Diafoirus, présenter le jeune homme dans les maisons où il aurait avisé une fille nubile ; ou bien encore, il aurait fait mettre son fils dans les petites affiches matrimoniales de M. Foy et de Mme Saint-Marc, exclusivement patentes ad hoc.

Mais les courses en cabriolet et en omnibus, de même que les insertions dans les petites affiches de l'hyménée, exigent des déboursés ; or, on

vingt-quatre heures après les nouvelles, on a fait partir des ordres pour toute la frontière, afin de renouveler les défenses ; et en même temps, des mesures de surveillance et de précaution ont été prises à l'égard de la milice partout où il y en a quelques corps ; plusieurs *bouloncksbaschis* ont été changés.

Les gens de Constantine réfugiés à Tunis font des récits affreux sur Achmet-Bey, et le maudissent, vainqueur ou vaincu. Ils assurent que l'on peut négocier avec presque toutes les corporations et les tribus pour l'expulsion de leur tyran qui les réduit à la misère, en les décimant, et que, dans le fond du cœur, un grand nombre des habitans étaient pour les Français. Il est arrivé à Biserte des Turcs que l'on a cru vouloir aller rejoindre Achmet, qui en a plusieurs à son service comme topchis, ainsi que des déserteurs soldats ou marins ; mais le commandant de Biserte, d'après ses ordres, les a retenus et va les faire réembarquer sur le premier navire allant au Levant.

Les nouvelles de la colonie sont toujours attendues avec une vive impatience. On veut savoir maintenant s'il y a amélioration dans l'état des malades, si leur nombre diminue, si les Arabes ont fait quelques levées de bouclier à Bone et à Alger. Le temps est beau, et le bateau de service arrivera peut-être dans la journée.

Ici, on dit que le gouvernement dirige sur Toulon un régiment destiné pour Alger. Le vaisseau le *Trident* et les frégates l'*Iphigénie* et l'*Herminie* font des préparatifs pour recevoir des troupes à bord. Le bataillon de tirailleurs d'Afrique, venant de Pau, a été embarqué sur la corvette l'*Egérie*. Il doit aller à Alger, et de là on le dirigera probablement sur Ghelma.

S'il faut en croire les journaux de Paris, une escadre serait formée dans notre port pour le transport des troupes et des munitions qui doivent servir à venger l'expédition de Constantine ; un contre-amiral commanderait cette escadre dont les élémens seront bientôt réunis. Nous avons en rade le *Trident*, l'*Iphigénie*, l'*Herminie* ; les vaisseaux le *Montebello*, le *Jupiter* et le *Suffren* rentreront bientôt. Voilà déjà 4 vaisseaux et 2 frégates, sans compter les 5 ou 6 corvettes de charge dont on pourra disposer dès que cela sera nécessaire.

ORAN, le 8 décembre. — En jetant un coup-d'œil rétrospectif sur notre situation, on voit de suite que la nécessité de prendre dans notre division deux régimens (le 17^e léger et le 62^e de ligne) et 600 hommes du bataillon d'Afrique, nous a fait perdre la position favorable que nous devions à l'activité du général Létang. Lors des dernières excursions faites du côté de l'est, l'armée a creusé des puits près des points fortifiés ; elle a continué les ouvrages de fortifications qui avaient été commencés par le général Perregaux, près de l'Habra et aux trois marabouts où l'on resta plus de huit jours.

Les Arabes des tribus de l'est nous voyant créer des établissemens militaires au milieu même de leur territoire, commençaient à compter sur une protection efficace, et près de 3,000 cavaliers de ces tribus devaient quitter Abd-el-Kader et venir se ranger sous le commandement du bey Ibrahim. Mais pour que cet arrangement s'effectuât, il fallait que nos troupes restassent sur les lieux pendant le temps nécessaire pour que les familles et l'avoit de ces cavaliers fussent placés dans un rayon où l'on pût les protéger contre l'émir. On aurait ensuite donné la chasse à ce dernier, et on aurait prouvé aux autres tribus qu'on pouvait porter des forces dans les plaines de l'Habra toutes les fois qu'Abd-el-Kader les aurait menacées avec des forces trop importantes. C'était enfin réaliser ce que les Arabes exigent quand on leur parle de soumission : protégez-nous contre Abd-el-Kader et nous sommes à vous.

La rentrée forcée de la division a détruit ou du moins ajourné tous ces projets. L'émir en avait eu probablement connaissance, car immédiatement après la rentrée des troupes, il s'est porté avec ses cavaliers chez les Jenin-Mesquin qui appartaient des denrées au marché d'Oran, et les a forcés, ainsi que les Arabes des sources du Tlelat, à quitter leurs territoires et à se retirer au-delà des plaines du Tchouel où ils a escortés, et a présidé lui-même à leur établissement.

Toutes ces circonstances rendent les Arabes de plus en plus méfians. Ils disent que nous ne cherchons qu'à les compromettre. Cette fâcheuse impression a pris de la consistance dans les tribus travaillées par les agens d'Abd-el-Kader.

Il est temps que le gouvernement songe à arrêter un système et à en faire poursuivre l'exécution jusqu'au bout. Sans cela on ne fera rien de bon. Il faut surtout qu'il fournisse des élémens de réussite.

Les habitans de Mostaganem prétendent qu'Abd-el-Kader a plus d'influence que nous, et il se pourrait qu'à moins de prendre une attitude supérieure marquée, une grande partie de travailleurs douaiers et smela aillent cultiver des terrains sous les

n'est pas ministre pour donner, mais pour recevoir.

Ajoutez que la fiancée sur laquelle le papa Gasparin avait jeté son dévolu, florit à l'étranger, ce qui eût entraîné des frais encore plus considérables qu'une poursuite matrimoniale *intra muros*. C'est en Suisse que M. le ministre de l'intérieur se proposait d'expédier M. son fils en soupirant conjugal, pensant avec raison que cet intéressant jeune homme ne peut manquer d'être bien accueilli dans le pays des simples.

On prétend même, pour le dire en passant, que c'est en grande partie à cette circonstance que nous devons la levée du blocus hermétique qui pesait en même temps sur les fromages de Gruyère et sur les fiancées suisses.

Bref, M. Gasparin a voulu ménager aux contribuables le plaisir de contribuer au mariage de son fils ; il a donc fait partir M. Agénor pour Genève, avec une mission très-magnifiquement rétribuée, et sous prétexte d'étudier les prisons. Le bon ministre qui, tout doctrinaire qu'il est, se permet quelquefois le mot pour rire, prétend que l'hymen est bien réellement une question de chaînes.

Atroce et dispendieux calembourg !
Ainsi, peuple français mon garçon, prépare-toi à payer les violons pour le petit Agénor, bien que tu ne sois pas à la noce.

(Charivari.)

PETIT CATÉCHISME A L'USAGE DU CENTRIER.

DE LA DOCTRINE.

DEMANDE. — Qu'entendez-vous par la Doctrine ?
RÉPONSE. — J'entends que la Doctrine est une assemblée de fidèles qui,

auspices d'Abd-el-Kader. Voilà le fruit de la lésinerie montrée par le gouvernement. L'émir fait annoncer par ses émissaires qu'avec de la persistance à ne plus frayer avec nous, on nous forcera à abandonner le pays. Son but est de nous empêcher de rien recevoir des Arabes, et il l'a atteint en partie ; car au camp de la Tafna, depuis 9 mois que nous y sommes, les Guelfa et les Oulessa n'y sont venus qu'une ou deux fois avec des bœufs et un peu de beurre, et cela pour voir ce que nous y faisons.

Un Caïd influent, qui avait la confiance du bey Ibrahim, s'est enfui de Mostaganem. Cet Arabe, qui remplissait l'office d'intermédiaire entre le bey et les tribus, avait reçu des sommes et marchandises de divers habitans indigènes de cette ville, pour leur faire venir en échange des bœufs et autres produits du pays, et il a tout emporté.

Le commandant Abdula, qui était près d'Ibrahim et qui a rendu à l'armée d'éminens services, rentre en France. Mostaganem est toujours occupé par les Arabes du bey ; nos troupes tiennent garnison à Matamore. Les marchés de ces deux villes sont bien approvisionnés. On a acheté à Mostaganem plus de 200 bœufs pour le compte de l'administration des subsistances d'Oran.

Le bateau à vapeur le *Crocodile* nous a amené 20 passagers et un navire du commerce chargé de poudre, etc.

Le bateau à vapeur le *Brazier* est arrivé le 7 avec les dépêches d'Alger et 9 passagers.

D'après les nouvelles de la Tafna, nos troupes sont bloquées dans le camp, du côté de la terre ; il n'y a que le rivage de la mer qui soit libre.

Il ne se présente plus d'Arabes au marché d'Arzew.

L'administration des ponts-et-chaussées ayant des travaux à exécuter, a fait venir à Oran 80 ouvriers espagnols. Il est étonnant qu'on n'en fasse pas venir de France où sans doute il ne manque pas d'ouvriers sans travail.

Le 5, on avait signalé les Arabes devant Oran. Toute la ville était en mouvement pour aller voir Abd-el-Kader. La première brigade se disposait à se porter en avant lorsque les signaux ont été retirés. On assure que ce n'était qu'un parti de Garabats mardaurs.

La milice africaine est organisée à Oran ; elle fournira 7 compagnies.

Il est question d'une nouvelle expédition. Les uns disent qu'elle doit aller à la Tafna, d'autres assurent que l'intention du général est d'aller à Mascara. Abd-el-Kader fait rebâtir les quartiers de cette ville qui ont été détruits par les Français : il a le projet de passer l'hiver dans cette capitale ruinée.

Le nombre des malades à l'hôpital d'Oran s'élève aujourd'hui à 372 ; c'est 5 sur 100 hommes de la garnison.

Nous avons souvent des malheurs à déplorer. La passion de la chasse fait toujours quelques nouvelles victimes. Ces jours derniers, un sergent et un soldat du bataillon d'Afrique dépassèrent la maison carrée en poursuivant un lièvre. Dès que le sergent eut déchargé son fusil sur la pièce de gibier, des Arabes garabats, embusqués non loin de là, le criblèrent de balles et vinrent lui couper la tête. Le soldat en a été quitte pour une balle qui lui a traversé la main. La maison carrée a envoyé quelques boulets aux Arabes qui ont fui sans accident. (Toulonnais.)

On écrit de Toulon, 16 décembre :

« M. le lieutenant-général Damremont, qui était à Toulon pour inspecter les régimens qui en forment la garnison, vient d'être subitement rappelé à Marseille par le télégraphe. »

Rien dans les nouvelles de Marseille n'indique la nécessité de sa présence immédiate au chef-lieu de la division ; on est porté à croire qu'il n'y a été rappelé que pour tout disposer, afin de se trouver prêt à aller prendre le commandement supérieur en Afrique pendant que le maréchal Clauzel viendra à Paris.

Le jeune homme qui s'est jeté lundi dans le Rhône de dessus le pont Lafayette, se nommait Joseph Gordinier. On attribue cet acte de désespoir à la profonde misère à laquelle ce malheureux était en proie.

Hier, à une heure environ de l'après-midi, un bateau chargé de pierres, amarré devant le quai de l'Observance, a eu sa maille rompue par la force des eaux et a été entraîné par le courant. Il est venu se heurter contre un bateau de foin, et le choc a été si violent qu'il s'est entr'ouvert et que le chargement a été englouti. Les débris ont descendu rapidement la Saône, et quelques-uns n'ont pu être arrêtés qu'à la hauteur du quai St-Antoine, grâce encore au zèle des marinières de ce port. Ce qu'il y a de plus déplorable dans cet accident, c'est que cinq hommes seulement ont pu être retirés des flots et que l'on assure qu'il s'en trouvait sept sur le bateau au moment de son accident. Il y en aurait donc deux qui auraient péri !

Chronique politique.

M. Laity, lieutenant de pontonniers, le seul des accusés dans l'affaire du 30 octobre, qui n'avait pas encore de défenseur, vient de faire choix de M. Thieriet, professeur à l'école de droit de Strasbourg. Il y a peu de jours seulement, M. Thieriet a défendu avec autant de talent que de

sous la conduite de pasteurs plus ou moins spirituels, ne font qu'un même corps dont M. Guizot est le chef.

- DEMANDE. — La Doctrine a-t-elle toujours un corps ?
REPONSE. — Toujours.
DEMANDE. — A-t-elle quelquefois une ame ?
REPONSE. — Jamais.
DEMANDE. — Comment la Doctrine ne fait-elle qu'un même corps ?
REPONSE. — En quatre manières.
DEMANDE. — Quelle est la première ?
REPONSE. — La première est en ce que tous ses membres sont censés ne professer qu'une même foi.
DEMANDE. — Quelle est la seconde ?
REPONSE. — La seconde est qu'ils participent au même budget.
DEMANDE. — Quelle est la troisième ?
REPONSE. — La troisième est qu'ils forment une société en communauté de votes et en participation de scrutin.
DEMANDE. — Quelle est la quatrième ?
REPONSE. — La quatrième est qu'ils n'ont qu'un même chef invisible qui est ***, et un chef visible qui est M. Guizot, le vicaire de *** au cabinet, et le successeur de Saint-Brogie.
DEMANDE. — très-bien, Centrier. Maintenant, dites-moi pourquoi la Doctrine est sainte ?
REPONSE. — Je dis que la Doctrine est sainte, parce que ***, son véritable chef, est la source de la sainteté et de la sagesse immuables, que ses membres sont sanctifiés par le baptême et la communion du Palais-Bourbon, qu'il n'y a de saint que tout ce qui est en elle, et que hors de son giron, il n'y a point d'espoir de figurer sur le livre des élus, ni sur la feuille des fonds secrets.

uccès le capitaine du génie Ballard, traduit devant le conseil de guerre.

— M. le chevalier de Lima, envoyé de Portugal à Paris, a annoncé, assure-t-on, à M. Molé qu'il résignait ses fonctions, ne voulant pas prêter serment à la constitution de 1822. M. de Moncorvo, ministre portugais à Londres, a aussi donné sa démission.

— Sous le titre de *Deuil de la cour*, la *Gazette de Londres* du 16 décembre publie ce qui suit :

« Des ordres ont été expédiés des bureaux du lord chambellan relativement au deuil qui sera pris par la cour dimanche prochain, 18 de ce mois, pour S. M. le roi Charles X, et qui sera porté de la manière suivante : Pour les dames, robes de soie noire, linge uni ou plissé, gants blancs, ainsi que les colliers et boucles d'oreilles, souliers blancs ou noirs, éventails et palatines *idem*. Pour les hommes, habits de drap ou de velours noir, linge uni ou plissé épées et boucles noirs. »

« La cour changera de deuil le dimanche 25, ainsi qu'il suit : Pour les dames soie noire ou velours, rubans de couleur, etc. Pour les hommes, habits noirs ou de couleur claire avec galons d'or, gilets blancs ou brochés en argent, épées et boucles à volonté. »

« Mercredi, 28 de ce mois, la cour quittera le deuil. »

— On lit dans le *Journal des Débats* du 20 décembre :

MM. les députés seront convoqués pour lundi prochain, 26 de ce mois, dans une réunion particulière, présidée par le doyen d'âge, M. de Gras-Préville, ou en son absence par M. Bédoch. On y tirera au sort la grande députation de vingt membres qui, avec le bureau provisoire, ira le lendemain au devant de S. M. On distribuera aussi entre les membres présents des billets de tribune pour la séance royale.

Le roi, après avoir prononcé, le mardi 27, le discours d'ouverture de la session, recevra le serment des députés nouvellement nommés ou réélus dans l'intervalle des deux sessions.

Les travaux législatifs commenceront le mercredi 28. La chambre des pairs organisera son bureau et nommera, dès le premier jour, la commission de l'adresse.

La chambre des députés aura d'abord à se former en neuf bureaux par la voie du sort, pour vérifier les pouvoirs des nouveaux membres. Les rapports des bureaux seront faits successivement aux séances suivantes.

Il est probable que l'on commencera mercredi ou jeudi les scrutins pour la nomination du président, des quatre vice-présidents et des quatre secrétaires. C'est seulement après sa constitution définitive que la chambre nommera dans les bureaux la commission chargée de la rédaction de l'adresse. Cette commission se compose de neuf membres auxquels le président est adjoint de droit.

On ne pense pas que la discussion de l'adresse en séance publique puisse avoir lieu avant les premiers jours de janvier.

— On écrit de Naples que des désordres plus graves qu'ils n'avaient encore été ont eu lieu dans la Calabre, notamment à Nicastro, et que des agens de l'autorité publique ont été tués. On ne sait pas encore jusqu'à quel point ces désordres peuvent avoir un caractère de rébellion ; mais il paraît que des soldats se sont joints aux paysans calabrais et ont jeté leurs uniformes. Un bâtiment qui était mouillé dans le golfe de Ste-Euphémie a entendu un grand nombre de coups de fusil dans la campagne ; il n'a point envoyé à terre en raison du choléra ; seulement l'équipage a remarqué, dans la soirée où il a mis à la voile, un grand mouvement par mi les bateaux du pays.

NOUVEAU COMLOT MILITAIRE.

On lit dans l'*Observateur*, journal de l'arrondissement d'Avesne :

On s'entretient de toutes parts de plusieurs arrestations qui ont mis hier en émoi notre petite ville, d'ordinaire si paisible. Suivant les bruits les plus accrédités, cette mesure aurait été provoquée par la divulgation d'un prétendu complot républicain qui aurait été résolu dimanche dernier dans un repas chez un traiteur qui, scandalisé de certaines démonstrations des assistans, les aurait menacés de les mettre à la porte. Le premier acte de cette menée obscure eût été, dit-on, de s'emparer du colonel du 6^e de ligne, en garnison à Avesnes, d'en obtenir une des clés de la poudrière de la Madeleine, dont ce chef de corps se trouve dépositaire en l'absence du commandant d'artillerie, et de faire sauter ce magasin, ce qui eût causé une catastrophe plus grande que celle de 1815, car la tour de l'église, qui n'eût pas résisté à la violence de l'explosion, eût enseveli sous ses débris la ville entière ! Cette version est peu probable.

Il paraît du reste que les conjurés n'étaient pas d'accord sur leurs moyens d'exécution, d'où s'en seraient suivis différends qui ont amené un duel entre deux sous-officiers de la garnison, et par suite ont donné l'éveil à l'autorité, qui a fait arrêter, dans la soirée du jeudi, un sieur de Bieuvre, d'origine belge, habitant notre frontière à peu de distance de Maubeuge, qui se trouvait dans nos murs.

On attribue l'arrestation des sieurs Roquemaure, Boudet, Dupont, etc. etc., qui a eu lieu le lendemain, aux révélations de ce soi-disant chef de complot. Un sous-officier du 6^e se trouve, dit-

- DEMANDE. — La Doctrine est-elle universelle ?
REPONSE. — Non, la Doctrine n'est pas universelle.
DEMANDE. — Pourquoi cela ?
REPONSE. — Parce qu'il n'y a d'universel que ce qui n'a pas de bornes, et que la plupart des membres de la Doctrine sont bornés.
DEMANDE. — Qu'entendez-vous par la communion des centres ?
REPONSE. — J'entends que les Centriers ne faisant qu'un corps dans la chambre, le zèle qui les unit ensemble établit entr'eux une communauté de droits au cumul des sinécures.
DEMANDE. — Les fidèles des centres n'ont-ils pas communion avec les apôtres principaux de la Doctrine ?
REPONSE. — Les fidèles des centres ont communion avec ces apôtres, parce que leur intérêt commun exige entr'eux un commerce de discours, de votes, de bulletins et de places.
DEMANDE. — Parfaitement répondu, Centrier. Maintenant, dites-moi, qu'est-ce que c'est que le budget ?
REPONSE. — Le budget est un signe représentatif du corps, du sang et de la sueur du contribuable sous l'espèce de onze cents millions.
DEMANDE. — Qu'entendez-vous par l'espèce ?
REPONSE. — J'entends par l'espèce ce qui est visible et palpable pour nous, comme l'or, l'argent et les billets de banque.
DEMANDE. — Ne reste-t-il plus dans le budget voté, ni corps, ni sang, ni sueur ?
REPONSE. — Il ne reste plus rien de tout cela. La substance du corps et du sang est changée en or, et celle de la sueur en argent. Ce changement s'appelle Traussubstantiation, c'est-à-dire changement d'une substance en une autre.
DEMANDE. — Comment se fait ce changement ?

on, tout particulièrement compromis dans cette affaire ; il est sous la main de la justice ainsi qu'un de ses camarades.

La foule s'est portée avec empressement sur la route parcourue par les individus arrêtés, lorsque la gendarmerie les a conduits en prison.

Nous apprenons que l'on a trouvé sur le sieur de Bieuvre un certain nombre de balles et de capsules, ainsi qu'un paquet de poudre et un cylindre servant de mesure.

Paris, 21 décembre 1836.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Le *Moniteur* contient l'état numérique ci-joint des pertes de l'armée dans l'expédition de Constantine. Cet état, publié par le ministère de la guerre et envoyé par le maréchal Clauzel, porte les pertes au chiffre suivant :

Table with 2 columns: Category and Count. Officers killed or missing: 10. Wounded: 16. Sub-officers and soldiers killed, missing, or wounded: 443. Wounded: 288.

— Le ministère, malgré son assurance affectée, n'est pas très-certain d'obtenir la majorité à la chambre des députés. Aussi accable-t-il de ses faveurs ceux qui veulent bien les accepter. Quant à ceux qu'on ne peut gagner à la Doctrine, on leur suscite des concurrents redoutables.

La ville de Cherbourg, par exemple, ne réélira probablement pas M. de Bricqueville, quel que soit son énergique patriotisme. Tout ce que cet honorable député a réclamé en faveur de ses commettans a été refusé, et son compétiteur des élections dernières n'a qu'un mot à dire pour faire pleuvoir les grâces et l'argent sur les habitans de Cherbourg.

Depuis longues années la ville sollicitait, par l'entremise de la députation de Cherbourg et de Valogne, une chambre du commerce ; la demande a toujours été repoussée. Le 17 de ce mois, le maire a fait savoir au commerce qu'il venait de recevoir une lettre de M. Quénauld, chef de division de la justice et candidat perpétuel aux élections de Cherbourg, qui lui annonçait qu'il venait d'obtenir l'établissement d'une chambre du commerce à Cherbourg, et en effet, le *Moniteur* du lendemain publiait l'ordonnance.

Nouvelles Diverses.

Par décision de M. le ministre de la guerre, la subdivision militaire de l'Ain est momentanément réunie à celle de Lyon.

— On lit dans le *Patriote des Alpes* :

Le conseil municipal de Grenoble a adopté définitivement, dans sa dernière séance, d'importantes modifications au projet du pont suspendu qui doit remplacer le pont de Bois actuel. Le pont nouveau sera formé d'une seule travée suspendue par des cables en fil de fer, et de deux petites arches latérales en pierre. La portée de la travée suspendue sera de 59 mètres mesurés du pied des obélisques de support ; l'ouverture des arches latérales aura 8 mètres ; elles seront, sauf les vousoirs et le remplissage intérieurs, construites en pierres de Sassenage ; le pavé sera établi dans le même système que celui de la Grand'Rue.

Le tablier sera réduit à une largeur de 6 mètres 70 centimètres mesurés entre les gardes-corps et les parapets. Les chaînes de retenue viendront s'amarrer dans les culées sans dépasser le parapet des murs en ailes ; de cette manière rien n'encombrera les quais et les abords du pont.

Cette disposition, qui présente tout à la fois plus de richesse, d'élégance et de solidité, qui diminuera d'ailleurs la dépense à consacrer annuellement aux réparations, entraînerait une augmentation de dépense de 30,000 fr., que le conseil municipal, sur le rapport de la commission de surveillance instituée conformément au cahier des charges, n'a pas hésité à voter.

Pendant que cette question s'agitait devant la commission et le conseil municipal, les travaux de fondation pour les amorces de quais, adjudés en même temps que le pont, étaient en pleine voie d'exécution. Depuis hier, la circulation est interrompue sur le pont de Bois, dont la démolition est commencée : tout fait espérer que cet important travail sera poussé avec une activité commandée par l'impatience des habitans.

— L'esprit d'association commerciale se développe rapidement en France. Toutes les sociétés qui présentent ou qui ont présenté quelque garantie au public n'ont pas manqué d'être accueillies avec faveur. Ainsi les actions de presque toutes les voitures publiques établies à Paris se sont élevées beaucoup au-dessus du pair et en général s'y maintiennent. Les actions de différentes entreprises littéraires ont été aussi très-recherchées, notamment celles de la *Société des Dictionnaires*, qui ont toutes été épuisées en moins de deux mois. Espérons que ce mouvement industriel ne s'arrêtera pas. Nous sommes, sous ce rapport, si loin des Anglais et des Américains !

— La statistique du commerce d'échanges entre le Nord et les autres parties du globe peut s'établir par le nombre des navires qui traversent le passage du Sund.

- REPONSE. — Ce changement se fait par la puissance des paroles sacramentelles de la Doctrine, et par le vote des Centriers.
DEMANDE. — Avec quelles dispositions faut-il assister au saint mystère de la Traussubstantiation ?
REPONSE. — Il y a deux sortes de dispositions, les unes regardent l'ame, les autres le corps.
DEMANDE. — Quelles sont les dispositions de l'ame ?
REPONSE. — La première est de s'éprouver soi-même, et si l'on se sent coupable de quelque scrupule, il faut avoir soin de le bannir avant d'entrer dans le temple ; la seconde, quand on s'est bien affermi dans la foi, c'est de se présenter avec un zèle ardent, une sainte ferveur et de profonds sentimens de dévotion et d'abnégation personnels.
DEMANDE. — Quelles sont les dispositions du corps ?
REPONSE. — Premièrement, il ne faut pas être à jeun ; secondement, il faut être assis et avoir l'extérieur le plus décent, le plus recueilli et le plus attentif qu'il soit possible.
DEMANDE. — Ceux qui assistent à la célébration du mystère en péché mortel, c'est-à-dire avec de mauvais bulletins contre la Doctrine, participent-ils aux grâces du sacrifice ?
REPONSE. — Au contraire, ceux-là votent leur jugement et leur réprobation.
DEMANDE. — Quel crime commettent-ils ?
REPONSE. — Un horrible sacrilège, et ils sont à jamais maudits de M. Joubert et de M. Bugeaud.
Cathécumène, vous avez répondu comme un Patricien ; vous pouvez désormais prendre place au milieu de nous, Dignus, dignus es intrare In nostro docto corpore.
Embrassez-moi et allons dîner. (Corsaire.)

La Gazette de commerce de Russie donne le tableau suivant des bâtimens qui ont été enregistrés à ce passage, dans l'année courante jusqu'au 1^{er} novembre, clôture de la navigation, comparé à celui de 1835. L'accroissement de relations est considérable; mais il tourne au profit de l'Angleterre, de la Prusse, du Danemark, du Mecklenbourg, de la Suède et de la Russie, qui ont expédié, en 1836, 1,453 navires de plus qu'en 1835, tandis que la France subit une diminution de 40, la Belgique de 13 et la Hollande de 2 :

	1835.	1836.
Anglais,	2,220	2,811
Prussiens,	1,728	2,273
Suèdois,	2,197	2,245
Danois,	608	778
Mecklenbourgeois,	542	675
Hollandais,	642	640
Russes,	560	581
Français,	132	92
Belges,	18	5
	8,647	10,100

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Nous signalons avec satisfaction plusieurs ouvrages de droit que publie la librairie JOUBERT, de Paris, rue des Grés, et nous croyons rendre service aux élèves en droit en leur recommandant les divers livres élémentaires édités par ce libraire. Avec le *Commentaire sur le code civil*, par MM. Boilleux et Poncelet, professeur à la Faculté de droit de Paris, l'étudiant sera en peu de temps en état de passer de bons examens. Les travaux de MM. Ortolan et Etienne sur le droit romain leur apprendront les mystères de la législation romaine. Le *Manuel des Etudiants*, par M. Dupin, président de la chambre des députés, les *Codes*, de M. Foucher, avocat-général à Rennes, le *Dictionnaire de droit public et administratif*, de MM. Lerat de Magnitot et Huard Delamarre, et le *savant traité sur la même matière*, de M. Bouchéné-Léier, maître des requêtes, sont trop appréciés pour que tous ceux qui s'occupent de l'étude du Droit ne les placent pas dans leur bibliothèque.

Mais il est un livre que chacun voudra lire, c'est le savant *Factum de l'étude et de l'enseignement du droit romain*, par M. Bravard-Veyrières, professeur à l'école de droit de Paris. Cet ouvrage, signal d'une réaction violente, mais nécessaire, dans l'enseignement du droit romain, est plein de vues originales, de considérations hardies, de hautes appréciations philosophiques. Il est divisé en trois parties. Dans la première, M. Bravard-Veyrières prouve, par une série d'exemples empruntés aux Institutes et au Digeste, combien est mal fondée l'idée qu'on se fait généralement de l'excellence du droit romain; il présente des théories complètes sur des matières qui font le plus souvent l'objet des questions aux examens et aux thèses, et combat des erreurs et des préjugés fort accrédités, dont Cujas et Pothier eux-mêmes n'ont pas toujours su se défendre. Dans la deuxième partie, il fait voir à quoi se réduit l'utilité qu'on peut encore retirer du droit romain. Les textes de ce droit lui servent à établir et à développer des doctrines nouvelles sur plusieurs points fondamentaux de notre législation, tant civile que commerciale, et à réfuter des opinions professées à l'école par M. Duranton et par M. Ducaurroy. M. Bravard est naturellement conduit, dans la troisième partie, à faire ressortir les vices du système d'enseignement actuellement suivi dans les Facultés, et il indique quel serait, selon lui, le meilleur moyen, en régénérant ce système, de rendre l'étude du droit romain attrayante et utile, de rebutante et peu profitable qu'elle est aujourd'hui. Cette nouvelle production d'un professeur jeune, indépendant, dont on connaît le savoir et le zèle pour le progrès des études, est appelée, nous le croyons, à un succès rapide et durable.

(Voir aux annonces.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.—On lit dans le *Phare de Bayonne* du 17 décembre : « Aucune nouvelle par mer n'est parvenue sur Bilbao, et les carlistes se sont bornés à nous apprendre à leur manière ce qui avait eu lieu devant cette ville depuis le 11; en voici le résumé : » Le général Espartero était sorti le 11 de Portugalette, avec la plus grande partie de ses forces, avait passé la rivière de Burecna, fait une reconnaissance jusqu'à l'ermitage de Santa Agueda, et se serait ensuite retiré entre Burecna et Baracaldo. Tout s'était borné à un engagement de tirailleurs.

» Le 12, dans l'après-midi, le feu avait recommencé contre Mallona; on avait tiré beaucoup de part et d'autre sans produire d'effet. Pendant la nuit, les carlistes avaient lancé quelques bombes dans Bilbao.

» Le 13 au matin, le feu avait continué; mais une forte pluie, survenue à midi, l'avait fait cesser.

» Depuis lors, il n'est arrivé, par la voie carliste, aucun renseignement qui mérite d'être mentionné. Le mauvais temps qui a continué aura sans doute empêché toute opération.

— La *Charte de 1830* publie les dépêches télégraphiques suivantes :

« Bayonne, 17 décembre, 2 heures 1/2.

(Parvenue par le télégraphe jusqu'à Bordeaux, et de cette ville à Paris par le courrier.)

» Il n'y avait rien de nouveau à Bilbao le 15. Le mauvais temps a empêché les carlistes d'agir contre la ville, et Espartero n'a encore rien fait.

» Les carlistes ont appris qu'un corps de leurs troupes est arrivé à Belorado le 13. On ignore si c'est Gomez ou Cabrera. Deux bataillons sont sortis de Vittoria pour garnir l'Ebre.

« Bayonne, 18 décembre, à 12 heures.

» Les dernières nouvelles officielles de Madrid annoncent que le 10 Alaix est arrivé à Atienza, six heures après le départ de Gomez.

» Le 8, San Miguel a atteint encore le reste de Cabrera, et lui a tué ou pris une centaine d'hommes et de chevaux; il fuyait vers Alharasin.

» La 6^e clause qui permet l'exil des conspirateurs a passé à la majorité de 94 contre 53.

— Les journaux du Midi sont aujourd'hui sans nouvelles de Bilbao; ils n'auraient pu d'ailleurs en avoir d'aussi récentes que celles qui sont apportées par le télégraphe, en avance cette fois; voici ce que la *Sentinelle* nous apprend de Gomez :

« Le 11, Gomez est arrivé à Corella avec sa division.

» Le général Iribarren et la légion d'Alger se sont portés au

point de Lodosa et autres points guéables, afin d'empêcher ce chef carliste de passer l'Ebre.

» P. S. Quelques personnes dévouées au prétendant assuraient hier au soir que Gomez était de retour de son expédition, et qu'il avait traversé l'Ebre à Miranda del Ebro, à environ 5 lieues de Vittoria.

— Nous lisons de plus dans ce journal :

« Des lettres de Saint-Sébastien annoncent que le 13, 165 hommes de la marine royale anglaise, six pièces de gros calibre et deux obusiers de 5 pouces et demi ont été dirigés sur Portugalette, sous les ordres d'un colonel anglais. »

ANGLETERRE. — Nous avons plusieurs fois, dit le *National*, appelé l'attention de nos lecteurs sur l'inaction des Anglais à Saint-Sébastien, sur les fortifications qu'ils y élèvent, les munitions qu'ils y entassent et l'artillerie qu'ils y apportent. Nous avons plusieurs fois remarqué que ces préparatifs ressemblent de jour en jour davantage à des projets d'occupation permanens. Soit que le gouvernement anglais veuille s'assurer un gage pour les sommes qu'il a avancées au gouvernement de la reine Christine, soit (ce qui est plus probable) qu'il ait le dessein de prendre, sur le golfe de Gascogne, une position maritime comme celle de Gibraltar sur le détroit, toujours est-il que la légion britannique a cessé, depuis long-temps, de jouer un rôle actif dans la guerre contre don Carlos; mais elle n'a pas cessé de tenir garnison à Saint-Sébastien et de s'y fortifier. Auxiliaire inutile, elle laisse tout le poids de la guerre à l'armée espagnole, qui, mal conduite et mal commandée, y succombe; elle ne sert en rien à la cause pour laquelle elle a été d'abord recrutée; mais elle sert à garder pour le ministère anglais les clés de Saint-Sébastien.

Le moment d'avouer de tels projets serait arrivé, si l'on en croit les nouvelles suivantes publiées par un journal anglais, le *Constitutional* :

« On assurait hier à l'hôtel des Gardes-du-Corps, que le gouvernement avait enfin résolu d'envoyer en Espagne 10,000 hommes qui doivent prendre possession de Saint-Sébastien, comme garantie de l'accomplissement des obligations contractées par Mendizabal vis-à-vis lord Palmerston, dont l'objet avait été la fourniture d'uniformes, d'approvisionnements et de munitions de toute espèce, fournis aux troupes de la reine depuis le commencement de la guerre civile avec don Carlos. Lord Hill a donné l'ordre à plusieurs colonels de divers régimens de se tenir prêts à partir immédiatement pour servir à l'étranger.

» On croit qu'un bataillon de chacun des trois régimens d'infanterie de la garde prendra part à cette expédition dont le principal objet est de donner au général de Lacy-Evans les facilités de faire sortir ses soldats de Saint-Sébastien, afin qu'ils puissent coopérer avec les troupes de la reine. A présent, cette coopération est impossible, le général n'ayant avec lui que le nombre d'hommes suffisant pour défendre la ville et la ligne de circonvallation. Un certain nombre de transports vont être engagés pour transmettre toutes les munitions sur le théâtre de la guerre. Depuis quinze jours, un surcroît d'artificiers travaille incessamment dans l'arsenal royal de Wolwich; des ouvriers fabriquent des cartouches et des artifices, et depuis le commencement du mois, six bateaux à vapeur du gouvernement emportent à Saint-Sébastien des provisions de tout genre. »

— Nous lisons aujourd'hui dans le journal ministériel :

« On assure que des explications ont été demandées par notre gouvernement au gouvernement britannique sur un prétendu projet de s'emparer de la ville de Saint-Sébastien, et de la conserver en paiement ou en gage des avances de toute nature faites par l'Angleterre à l'Espagne. Des explications pleinement satisfaisantes ont été données par l'Angleterre sur cette question. »

Satisfaisantes est très-bien; mais nous savons malheureusement qu'en fait d'explications de ce genre notre cabinet est facile à satisfaire.

Voici, du reste, ce que publie la *Sentinelle des Pyrénées* reçue ce matin :

« On assure que l'Angleterre va payer désormais la solde de la légion anglaise au service d'Espagne. Cette mesure, ajoutée aux immenses travaux de défense exécutés par les Anglais devant Saint-Sébastien et au port du Passage, nous paraît avoir une évidente signification, et il ne manquera pas à l'Angleterre d'indemnités et de compensations à réclamer. »

SUISSE. — On écrit de Soleure :

Notre ville présente aujourd'hui l'aspect d'une place assiégée: on abat les remparts, on démolit les portes, et la chute de la seule tour du moyen-âge qui restait encore debout, celle de l'ouest, vient ajouter encore à ce spectacle de destruction. On attribue la cause de cet accident à une mine entreprise inconsidérément sous les fondemens de la vieille tour.

Les personnes qui habitaient la tour ont échappé comme par miracle à une mort certaine: elles venaient de quitter le lit pour se rendre à l'église au moment où l'édifice s'est écroulé. Les habitans d'une maison voisine, prévenus à temps par le craquement du lourd bâtiment, ont réussi à se sauver en toute hâte.

RUSSIE. — LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE. — Il y avait long-temps que la Russie n'avait fait vanter son désintéressement par les feuilles allemandes; elle s'en dédommage aujourd'hui dans un long article daté des frontières de Russie, que publie la *Gazette d'Augsbourg*. On y célèbre, par exemple, la remise de Silistrie, et le présent fait, par l'empereur Nicolas, à la Porte, de cent canons que les Russes y ont laissés. Quant aux colonies anglaises dans l'Inde, comment la Russie songerait-elle à les inquiéter?

« Quoi que l'on puisse écrire à ce sujet, dit le journal allemand, il est certain que pendant long-temps encore la Russie et l'Angleterre n'auront pas d'intérêts rivaux en Asie; les routes commerciales que la Russie possède en Asie n'ont pas encore été assez exploitées pour que le commerce russe soit obligé d'en chercher de nouvelles, et de même que les intérêts commerciaux de la Russie et de l'Angleterre ne sont pas en opposition, de même leurs intérêts politiques ne sont pas hostiles, en exceptant toutefois la Perse. »

La *Gazette d'Augsbourg* dit en terminant :

« La Russie et l'Angleterre ont en Asie comme en Europe des intérêts matériels également puissans. Elles les connaissent trop bien pour renoncer légèrement à leurs relations amicales et pacifiques, à raison d'une divergence politique qui ne durera pas toujours et qui n'entraîne pas une hostilité nécessaire. C'est pourquoi un ministère whig ou tory doit être également indifférent à la Russie. Ni l'un ni l'autre n'oserait sacrifier les intérêts nationaux à des passions qui n'ont qu'un caractère passager. »

Il est probable que l'article n'a été fait que pour arriver à cette déclaration.

BIBLIOGRAPHIE.

Voici les titres des articles contenus dans la livraison du mois de novembre de la *Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne* :

Voyage en Bourgogne pendant les années 1477 et 1478. — Premier fragment du récit fait par Denys, sire de Blancey, touchant les mœurs publiques et privées, les institutions, les sciences et les arts en Bourgogne à la mort de Charles-le-Téméraire, époque de la réunion du duché à la France. — Prologue de l'auteur à son ami le seigneur. — Quelques réflexions sur la Philosophie de l'histoire, telle surtout que l'entend Schlegel. — Histoire. — Marie de Bourgogne. — Démembrement des états de Charles-le-Téméraire. — Réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France. 1457-1482. — Documents inédits pour servir à l'histoire de Philibert de Chalon, prince d'Orange (3^{me} article). — Quelques notes sur le roi Louis XI. Donation faite par le roi Louis XI au chapitre de St-Claude de certaines vignes situées au territoire et vignoble de Chenôve près Dijon, au mois d'avril, l'an de grâce 1482, après Pâques. — Première page d'un Album, par Emile Deschamps. — Commémoration bi-centenaire du siège de St-Jean-de-Losne (1).

L'*Album des Théâtres*, recueil d'une exécution très-remarquable, est destiné à paraître sur les tables de tous les salons et dans les cartons des amateurs. MM. Guyot, E. Blaze et A. Debacq ont eu l'heureuse idée de reproduire par la gravure les principales scènes des œuvres dramatiques favorablement accueillies du public. Les trois premiers livraisons : les *Huguenots*, *Kean*, le *Postillon de Longjumeau*, sont en vente; *Marie* paraîtra le 15 décembre, les autres se succéderont de quinze en quinze jours.

Pour un prix extrêmement modique, les amateurs réuniront, dans un volume magnifiquement illustré, l'histoire du Théâtre moderne pendant un an.

Prix d'une livraison, 30 centimes.

Un volume de 20 livraisons, 80 gravures, 6 fr., et 7 f. 50 c. par la poste.

On souscrit à Paris, rue du faubourg Saint-Martin, n° 55. — Affranchir.

LUTTES SOCIALES. — DE LA CHAIR.

PAR ESPRIT PRIVAT (2).

Nous appelons l'attention des hommes politiques et des penseurs sur cet ouvrage qui, sous la forme du roman et d'un style plus âpre et énergique qu'élegant et correct, contient contre l'organisation actuelle de notre société d'accablantes accusations.

L'impunité scandaleuse accordée aux libertins riches et haut placés; la honte et le déshonneur qui pèsent sur leurs victimes repoussées comme infâmes par le monde, tandis que les corrupteurs y sont honorés et recherchés; l'imprévoyance absurde de la loi qui punit de mort la fille qui a tué son enfant, et n'inflige aucune peine au séducteur de cette fille; le mariage, tel qu'il est constitué; la prostitution et ses douleurs immenses; le Code pénal, la justice, la guillotine, etc. etc. : tels sont les textes principaux qui ont servi à M. Privat pour développer avec talent ses idées sur cette désolante phase de la succession des siècles : LA CIVILISATION.

GUÉRISONS OBTENUES PAR LA MÉTHODE CURATIVE EXTERNE,

Par M. le docteur COMET (3).

Il est d'observation constante que plus une maladie est difficilement curable, plus elle compte de spécifiques réputés souverains, de remèdes pronés comme infallibles. L'incurabilité même absolue stimule le zèle des inventeurs, loin de le ralentir. Aussi ferait-on des volumes avec la simple énumération des moyens préconisés contre telle affection, dont le remède est encore à trouver. Parmi ces moyens, il en est de rationnels : ce sont les premiers auxquels on a généralement recours; mais s'ils échouent, on ne tarde pas à se réfugier dans l'empirisme, cette médecine bâtarde, toujours prête à venir en aide à son orgueilleuse sœur, quand celle-ci se trouve réduite à confesser son impuissance. Telle est à peu près l'histoire de la découverte, annoncée par le docteur Comet : c'est après avoir épuisé toutes les ressources connues, pour soulager son épouse, affectée d'une douleur articulaire au genou, qu'il se jeta, de guerre lasse, dans la voie des expérimentations. Le succès inespéré qu'il obtint lui inspira bientôt l'idée de poursuivre ses expériences et de les étendre à tous ceux de ses malades dont l'affection présenterait quelque analogie avec celle dont il avait triomphé d'abord. M. Comet réussit au-delà de ses espérances, et la Méthode curative externe devint dès-lors entre ses mains une arme puissante contre ce groupe de maladies appartenant à la même famille et connues sous le nom de : *Viscéralgies, douleurs rhumatismales, goutteuses, nerveuses*, etc.

Ecrite avec élégance et, ce qui vaut mieux, avec toutes les apparences de la bonne foi, la brochure de M. Comet nous semble ne pas devoir être confondue avec ces annonces de prétendus guérisseurs dont fourmille la basse littérature médicale. Si l'auteur cite des cures, il cite aussi des noms, et quelques-uns de ces noms sont trop connus et trop respectables pour qu'il nous soit permis d'élever le moindre doute sur sa véracité. Nous savons bien que l'Académie de médecine fulmine chaque jour l'anathème contre les médecins, assez pressés de jouir du fruit de leurs travaux pour publier leurs succès par la voie de la presse, mais nous savons aussi, et c'est là, suivant nous, l'excuse de l'auteur, que l'Académie ne se charge pas de mettre en lumière les découvertes d'autrui. Il est donc plus prudent de parler soi-même au public.

(1) On souscrit à Lyon chez M. L. Boitel, quai Saint-Antoine, n° 36. — Prix : 18 fr. par an; 9 fr. 50 c. pour 6 mois.

(2) Un volume in-8°, chez Guyon et Co, successeurs de Targe, rue Lafont, à Lyon. — 1837.

(3) Brochure in-8°. Prix : 1 fr. 75 c. franco, rue Neuve-des-Bons-Enfans, n° 17, à Paris.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1792) Suivant acte reçu par M^e Laforest et son collègue, notaires à Lyon, le dix-sept octobre mil huit cent trente-six enregistré, M. Jean-Marie-Benoit Tête, marchand épicière, à Lyon, quartier St-Irénée, rue des Farges, n° 141, a acquis des mariés Pierre-Etienne Sudit et Marie-Antoine Monneret, fabricants d'étoffes de soie, en la commune de Caluire, faubourg de Bresse, Antoine-François Sudit et Marie-Victoire-Dorothee Jouvray,

fabricans d'étoffes de soie au même lieu, Jean-Barthélemy Sudit et Marguerite Vernassière, fabricans d'étoffes de soie, aux Brotteaux, rue d'Enghein, n° 7, commune de la Guillotière, et de Françoise Sudit, épouse de Joseph Genevier, peigneur de chanvre, à Chambéry (Savoie), aux prix, charges, clauses et conditions insérés au contrat, une maison et un petit bâtiment contigu formant entrepôt, situés à Lyon, quartier St-Irénée, portant anciennement le n° 58 et actuellement le n° 157, appartenant par égales portions aux consorts susdits pour les avoir recueillis dans la succession et comme héritiers institués par testament reçu Me Rouher, notaire à Lyon, en présence de témoins, le huit août mil huit cent vingt-six enregistré, de Anne-Marie Sudit, leur tante, veuve de Joseph Petel, marchande épicière à Lyon, rue des Farges, décédée le vingt-trois mars dernier, sans ascendants ni descendants ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété, dressé par M. le juge de paix du 6^e arrondissement de Lyon, le deux avril dernier.

M. Tête désirant purger cet immeuble des hypothèques légales qui pourraient le grever, a, le vingt-neuf octobre dernier, déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition collationnée de son contrat d'acquisition, dont extrait dressé en la forme requise, a été affiché dans l'auditoire dudit tribunal au tableau à ce destiné, pour y rester pendant les deux mois voulus par la loi.

Par exploit de l'huissier Charavay, de Lyon, du vingt décembre courant, enregistré, ces dépôt et affiche ont été certifiés et dénoncés à M. le procureur du roi près ledit tribunal, à M. Henri Promonet, employé à l'octroi de Lyon, demeurant à la Guillotière, quartier des Brotteaux, rue Madame, n° 2, en sa qualité de subrogé tuteur de Louis, Pierre, Antoine, Benoît, Françoise et Jeannette Sudit, six enfans mineurs, issus du mariage qui a existé entre Antoine-François Sudit et feue Jeanne-Marie Brosard, et de Antoinette-Elisabeth, Louise, Jeanne et autre Jeanne Sudit, quatre enfans mineurs, issus du mariage qui a existé entre Jean-Barthélemy Sudit et feue Marie-Claudine Brosard, et à Marie-Antoine Monneret, femme de Pierre-Etienne Sudit, Marie-Victoire-Dorothée Jouvray, femme d'Antoine-François Sudit, et Marguerite Vernassière, femme de Jean-Barthélemy Sudit, avec déclaration qu'à défaut par ceux qui pourraient avoir des droits résultans d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, de les faire inscrire dans le délai de deux mois, ledit immeuble en serait purgé et affranchi, et en outre à M. le procureur du roi, que tous ceux du chef desquels il pourrait exister sur ledit immeuble des hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de M. Tête, il ferait publier ladite dénonciation dans l'un des journaux de cette ville, en la forme prescrite par l'article 683 du code de procédure civile, et conformément à l'avis du conseil-d'état, du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

En conséquence, la présente insertion est faite pour mettre en demeure tous ceux qui pourraient avoir sur ledit immeuble des droits résultans d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, de les faire inscrire dans les deux mois, à compter de ce jour, il en demeurera bien affranchi entre les mains de l'acquéreur.

Lyon, le 22 décembre 1836.

Pour extrait: Signé LAFOREST.

(1789) VENTE

Par licitation volontaire entre majeurs, à laquelle les étrangers seront admis, LE 19 JANVIER 1837,

D'une belle Maison, sise à Lyon, rue de la Cage, 6.

Le public est prévenu que, le jeudi 19 janvier 1837, en l'étude et par le ministère de Me Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7, à 11 heures du matin, il sera procédé à la vente, par licitation volontaire entre majeurs, à laquelle les étrangers seront admis, d'une belle Maison de construction récente, sise à Lyon, rue de la Cage, où elle porte le n° 6.

Cette Maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages et greniers au-dessus; elle est desservie par une allée, un escalier en pierre avec rampes en fer, et une cour occupée par un établissement de Bains.

S'adresser, pour les renseignemens, en l'étude de Me Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7, dépositaire des titres de propriété.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1588) A VENDRE.

1^o Maisons en ville dans les prix de 15 jusqu'à 250,000 francs.

2^o Propriétés rurales, situées dans la commune de Fontaines, Saint-Rambert-Ile-Barbe, Neuville, Sainte-Foy, Chaponost, Vaise, près Roche-Cardon; Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Orliénas, Montluel, Millery, Iriigny, sur les bords du Rhône; Montagnier, près du parc de Neuville; Brindas, Begnot, Caluire, la Croix-Rousse, Chasselay, Chessy-les-Mines, Venissieux, Liergue et Anse, près Villefranche; Ampuis et Chavanay, etc., dans les prix de 12 jusqu'à 300,000 francs.

Nombreux capitaux à placer par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon,

— On désirerait acquérir dans le Maconnais une propriété de 60 à 100,000 f., ayant une habitation commode et agréable.

S'adresser pour le tout à Me Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1770) A VENDRE. — Un Fonds de commerce pour les percales, mousselines, dentelles et autres articles. Cet établissement comprend la vente en gros et en détail. Il existe dans un des quartiers les plus commerçans de cette ville.

S'adresser à Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n° 1.

(1629) A EMPRUNTER. — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr.

S'adresser à Me Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

ANNONCES DIVERSES

(1793) A VENDRE. — Un fonds de commerce, rue des Maronniers, n° 1, à Lyon. S'y adresser.

LIVRES DE JURISPRUDENCE, récemment publiés chez JOUBERT, libraire-éditeur, rue des Grès, près de l'École-de-Droit, à Paris.

COMMENTAIRE SUR LE CODE CIVIL, contenant l'explication de chaque article séparément, l'énonciation au bas du Commentaire des questions qu'il a fait naître, les principales raisons de décider pour et contre, et le renvoi aux arrêts, par J.-M. Boilleux, avocat à la cour royale de Paris; revu et annoté par M. F. Poncet, professeur à la Faculté de droit de Paris. 3^e édition, considérablement augmentée. 3 forts vol. in-8^o. 1856. Prix: 24 fr.

Chaque volume, composé d'un examen, se vend séparément 8 fr.

DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF FRANÇAIS, ou Analyse et Résultat des Dispositions législatives et réglementaires publiées ou non sur toutes les matières d'intérêt public et d'administration, ouvrage mis au courant des modifications survenues depuis la révolution de juillet 1830, par A.-G.-D. Boucherie Lefer, maître des requêtes au conseil-d'état. 4 vol. in-8^o sont en vente. 1832 — 1835. Prix: 30 fr.

HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS, par M.-F. Laferrère, avocat à la cour royale de Bordeaux. 1 vol. in-8^o. 1836. Prix: 3 fr.

EXPLICATION HISTORIQUE DES INSTITUTES DE JUSTINIEN, avec le texte, la traduction en regard et les explications sous chaque paragraphe, pour toutes les matières des examens, par M. J.-L.-E. Ortolan, docteur en droit, secrétaire en chef du parquet de la cour de cassation, avec la collaboration de M. Etienne, docteur en droit, avocat à la cour royale de Paris. 3 vol. in-8^o. 1836. Prix: 16 fr.

Chaque volume se vend séparément, savoir:

Histoire de la Législation romaine, 2 fr.

Premier Examen des Institutes, 7 fr.

Troisième Examen, contenant la fin des Institutes, 7 fr.

CODE UNIVERSEL, ou Collection des lois civiles et criminelles des états modernes, sous la direction de M. Victor Foucher, avocat-général à Rennes.

En vente:

Le Code pénal général de l'empire d'Autriche. 1 volume in-8^o. Prix: 7 fr.

Le Code criminel de l'empire du Brésil. 1 vol. in-8^o. Prix: 4 fr.

Le Code de procédure criminelle et pénal du royaume de Naples. 1 vol. in-8^o, 1836. Prix: 7 fr.

Le Code civil d'Autriche, traduit par M. de Clercq. 1 vol. in-8^o. Prix: 7 fr.

RÉQUISITOIRES, PLAIDOYERS ET DISCOURS DE RENTRÉE, prononcés par M. Dupin, procureur-général à la cour de cassation, avec le texte des arrêts, depuis le mois d'août 1830 jusqu'à ce jour. 3 vol. in-8^o. Prix: 18 fr.

MANUEL DES ÉTUDIANS EN DROIT ET DES JEUNES AVOCATS, recueil d'opuscules de jurisprudence; par M. Dupin, docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, procureur-général à la cour de cassation, président de la chambre des députés. 1 vol. grand in-18, de 900 pages, 1835. Prix: 7 fr.

DICTIONNAIRE DE DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF, contenant l'esprit des lois administratives et des ordonnances réglementaires; l'analyse des circulaires ministérielles; la jurisprudence du conseil-d'état et de la cour de cassation sur le contentieux de l'administration, les opinions comparées des auteurs sur les mêmes matières, etc.; par MM. Albin Lerat de Magnitot et Huard-Delamarre, avocats à la cour royale de Paris. Deux vol. grand in-8^o, à deux colonnes, caractères neufs, imprimés par Everat, contenant la matière de huit volumes in-8^o ordinaires. Prix des deux volumes, à Paris: 20 fr.

DE L'ÉTUDE ET DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT ROMAIN, et des résultats qu'on peut en attendre; par P. Bravard-Beyrières, professeur de droit à la Faculté de Paris. 1 vol. in-8^o. Prix: 4 fr.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stœchas, dans les maladies de poitrine, telles que phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrrouemens, aphonies de la voix, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dispensent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagnée d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 25, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)



POIS DE GAR OU COMPOSÉS, POUR CAUTÈRES,

Par J.-A. FRIGÉRIO, pharmacien en chef de la Maternité de Paris, approuvés par deux rapports de l'Académie royale de médecine.

Ces pois divisés en trois séries, inertes, moyens et actifs, produisent une suppuration régulière plus ou moins abondante, suivant leur série, et sans causer la moindre douleur. Ils s'emploient avec avantage à la place des pois en usage jusqu'à ce jour.

Prix: 1 fr. 50 c. la boîte de 100 pois, portant le cachet et la signature Frigério.

A Lyon, à la pharmacie des dépôts des Célestins.

(1673)

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail;

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, tôles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser passage de l'Argue, nos 70 et 72. (1684)

(1709) A VENDRE. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Juiverie, n° 17, au 1^{er}.

A VENDRE. — Très-bon cheval suisse, de six ans, garanti sans vice, allant bien à la charrette et à la voiture. S'adresser chez M. Gonin, hôtel de l'Écu-de-France, rue Lanterne.

(1775) A VENDRE ou A LOUER. — Deux jolies maisons de campagne, situées à Ecully.

S'adresser chez M. Gaillard, rue de Castries, n° 10.

(1787) A LOUER de suite par cas imprévu. — Appartement de quatre jolies pièces fraîchement tapissées, agencées, plafonnées, avec alcoves, placards, cabinet d'évier, cave; quai d'Orléans, n° 27.

S'adresser rue du Bœuf, n° 19, au 2^e.

IRRITATIONS DE POITRINE

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulemens nouveaux et anciens, qu'elles arrêtent en peu de jours, chez Labelonye, pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, 19, à Paris. — Prix: 3 f. — Dépôts à Lyon, Vernet, place des Terreaux; Maçon, Lacroix; Chalon-sur-Saône, Terral; Roanne, Chervette; Vienne, Rouvière. (1695)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN remplace avantageusement par son BON GOUT, son EMPLOI FACILE, et surtout SON EFFICACITÉ, les TISANES, SIROPS et autres PATES qui sont mises en usage pour la guérison des IRRITATIONS DE LA POITRINE connues sous les noms de RHUMES, ENROUEMENS, ESQUINANCIE, CATARRHES, COQUELUCHE, ASTHME, PHTHISIE, ETC. — Prix des boîtes: 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 15, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, préconisés dans les journaux. (1489)

(1785) AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du Clos de Vougeot, place des Terreaux, palais St-Pierre, escalier n° 19, des vins de toutes qualités choisis et à des prix très-modérés; entre autres, des vins du Rhin, clos de Vougeot, Chambertin, Champagne, tisanne de Champagne, Bordeaux, etc., et St-Perray mousseux à 90 c. On y tient également des liqueurs fines et surfines de diverses qualités, et un dépôt d'olives en grands et en petits barils.

On envoie à la campagne.

Nota. Bien remarquer l'entrée de l'escalier, n° 19.

(1796) ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Produits d'économie domestique brevetés.

ENTRETIEN DE LA BOUCHE.

Préparé au Pérou avec le QUINQUINA FRAIS, l'Élixir Péruvien est la meilleure de toutes les préparations pour l'entretien de la bouche. Il en est de même de l'OPAT DE QUININE AU CHARBON, pour BLANCHIR les dents. La CARIE et les MALADIES DES GENCIVES sont guéries ou prévenues par leur emploi. Le flacon, 2 fr.; le pot d'opiat, 2 fr. — Dépôt à LYON: Bonnet, parfumeur et quincailleur, place Bellecour; Allongue, parfumeur, rue Puits-Gaillot. A TARARE: Chaudet, confiseur, rue Percherie. A VILLEFRANCHE: Croute, épicier. A VIENNE: Gros, confiseur.

1479) RESTAURANT AUX DEUX BALCONS,

Cours Trocadero, n° 7, à la suite du Cours Morand, aux Brotteaux.

On sert à déjeuner, à 1 fr. 50 c.: 1 bouteille vin vieux, 3 plats et dessert.

Dîner à 2 fr.: 1 potage, 4 plats, dessert, 1 bouteille vin vieux. On est servi dans un salon ou dans des chambres très-bien chauffées. On loue des chambres garnies.

Bourse de Paris du 21 décembre 1836.

Les affaires ont été très-calmes. On a essayé de continuer le mouvement de hausse. On a fait à 79 40; mais des vendeurs se sont présentés, et on a fermé à 79 50 offert. L'actif est à 50 3/4.

Cinq pour cent	107 80	107 90	107 75	107 80
— fin courant	107 93	108 10	107 95	107 95
Quatre pour cent	99 20			
Trois pour cent	79 20	79 25	79 15	79 15
— fin courant	79 53	79 40	79 25	79 50
Rentes de Naples	97 40	97 50	97 40	97 50
— fin courant	97 75	97 75	97 70	97 70
Actions de la Banque	2517 50			
Quatre Canaux	1210			
Caisse hypothécaire	735			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

